

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUEParis, le **30 MAR 2011**

Monsieur le Ministre,

Créé par la loi du 1^{er} décembre 2008, le revenu de solidarité active (RSA) a transformé nos politiques de solidarité. Vingt ans après le RMI, ce dispositif remet le travail au cœur de la lutte contre la pauvreté. Car seul le travail permet de redonner durablement pouvoir d'achat, insertion sociale et dignité à ceux de nos compatriotes confrontés à la précarité. Les Français doivent pouvoir vivre de leur travail sans être enfermés dans l'assistanat.

A cet effet, le RSA garantit l'attractivité du travail, en permettant à celui qui retrouve un emploi de compléter ses ressources avec le RSA activité. C'est là un changement fondamental par rapport au régime précédent, dans lequel les ressources liées à la reprise d'un emploi ne compensaient pas toujours la perte des aides sociales et de leurs droits connexes. Au-delà, le RSA met en place un accompagnement intensif pour aider les personnes sans emploi à s'insérer professionnellement. Il repose enfin sur une logique de droits et devoirs, le droit au RSA étant assorti du devoir de se former ou de rechercher activement un emploi.

Aujourd'hui, le RSA commence à porter ses fruits. Plus d'1,8 million de foyers perçoivent ce revenu ; parmi eux, près de 700 000 foyers de travailleurs pauvres en complément de leur salaire. Au total, le RSA concerne plus de 3,8 millions de personnes. En moyenne, ses bénéficiaires touchent 20 % de plus que leur revenu initial, ce qui représente un gain de pouvoir d'achat considérable pour ces foyers modestes. Grâce au RSA, 70 000 d'entre eux ont franchi le seuil de pauvreté, permettant ainsi d'enrayer la spirale de l'exclusion sociale. Cet investissement sans précédent améliore concrètement la situation des Français les plus fragiles.

L'enjeu consiste maintenant à déployer pleinement le volet insertion du revenu de solidarité active. Dans chaque territoire, l'Etat, les conseils généraux et leurs partenaires élaborent une politique concrète pour favoriser l'insertion de ses bénéficiaires. 40 pactes territoriaux pour l'insertion sont aujourd'hui achevés mais il reste encore à réaliser un travail important en la matière. Par ailleurs, il faut s'assurer du respect de l'équilibre entre le droit à la prestation et l'obligation d'insertion. Le RSA implique des devoirs : il doit faciliter le passage de l'assistance à l'emploi grâce à l'attractivité du travail mais aussi grâce aux efforts du bénéficiaire.

C'est pourquoi j'ai décidé de vous confier le soin de proposer les modalités de renforcement du volet insertion du RSA. En votre qualité d'ancien ministre de la jeunesse et des solidarités actives, d'élu de terrain à l'intérêt constant sur ces questions, de votre connaissance personnelle des acteurs du dossier, vous analyserez les marges de progrès du dispositif actuel. Vos travaux examineront l'ensemble du processus d'insertion et les responsabilités des parties en présence :

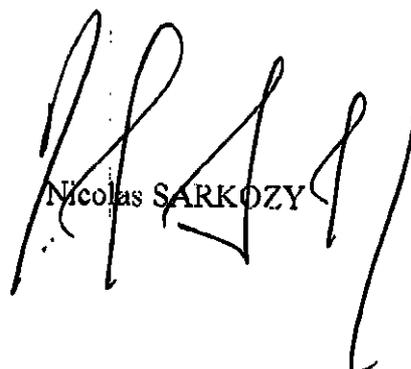
- Dans la logique du plan présenté par le ministère des Solidarités actives en Juillet 2010, vous proposerez toute mesure permettant de renforcer l'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires (définition et suivi des devoirs, formation, recherche d'emploi), et d'optimiser les politiques d'insertion, notamment celles relevant de l'insertion par l'activité économique.
- Vous vous attacherez également à suggérer des mesures d'amélioration du pilotage du RSA et de la répartition des responsabilités entre acteurs (État, conseils généraux et régionaux, caisses d'allocations familiales, Pôle emploi, caisses de la Mutualité sociale agricole, missions locales, associations, etc.)
- Vous proposerez des mesures concrètes sur le RSA activité, permettant de mieux mettre la valeur travail au centre du dispositif, par des mesures de simplification, notamment au niveau de la perception de l'allocation.

Pour mener à bien cette mission, j'ai demandé au Premier ministre de vous nommer, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, pour une durée de 4 mois.

Pour en faciliter l'accomplissement, vous bénéficierez de l'appui de toutes les administrations concernées. Je souhaite que les associations d'insertion et de lutte contre la pauvreté soient associées à vos travaux et réflexions. Vous veillerez également à consulter les collectivités locales et les associations familiales.

Vous me remettrez votre rapport avant le 31 juillet. Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre concours afin que progresse la reconnaissance du travail dans notre société.

Bien à toi


Nicolas SARKOZY

Monsieur Marc-Philippe DAUBRESSE
Ancien Ministre
Député du Nord
Maire de Lambersart
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP